

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2024 à 18h30.

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 25 janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Le Maire.

Etaient présents :

MM. Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Laurence MARTINOT, Joël MAIRRY, Adeline GAGNEPAIN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL, Sylvain BRUCHON, Lionel JULIEN, Romuald TOULOUSE, Vanessa PAILLARD.

Pouvoirs : Philippe BLOT à Sylvain BRUCHON, Véronique MAESSEN à Bruno LETIENNE, Marise MOLARD à Vincent FOREY,

Absente excusée : Sandrine CARRON, Serge MILLOT.

Laurence MARTINOT est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	15
En exercice	15
Présents :	10
Votants	13

Date de la convocation : le 16 février 2024

Approbation du PV du Conseil Municipal du 07/12/2023

Approbation du PV du Conseil Municipal du 25/01/2024 après les remarques d Lionel JULIEN sur l'omission de la géothermie, des pompes à chaleur, de la biomasse et de l'hydroélectricité qui n'ont pas été évoqués en Conseil Municipal et une erreur sur l'éolien car il y a déjà une zone prévue.

N° 2024/05

Motion contre la fermeture d'une classe du RPI Ravières-Nuits

L'inspection académique envisage la fermeture d'une classe lors de la prochaine rentrée scolaire 2024-2025.

Face à cette perspective, le Conseil municipal s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

Cette fermeture entraînerait une surcharge des 5 autres classes restantes et, par conséquent, compromettrait une bonne intégration et un accompagnement de qualité.

Il convient de rappeler les singularités de certaines classes :

- 4 élèves allophones sans suivi CASNAV,
- 5 élèves MDPH,
- 1 élève avec un plan d'accompagnement personnalisé,
- 6 maintiens envisagés,
- 22 élèves avec un programme personnalisé de réussite éducative,

soit environ 40 élèves en difficulté.

A ce titre, il est donc légitime de s'interroger sur le nombre de comptage propre à l'éducation nationale.

D'autre part, l'originalité de notre RPI basé sur 3 sites isolera 1 classe, le professeur des écoles restant deviendra la seule personne adulte à pouvoir gérer les problématiques.

Nous nous étonnons, encore, de prendre la décision de fermer une classe sur la seule base de prévision. Les effectifs réels étant connus qu'en fin d'année scolaire.

Enfin, après avoir subi une pandémie mondiale, par mesure sanitaire, il nous semble peu judicieux d'augmenter le nombre d'élèves par classe.

Pour information, depuis cette année et afin d'éviter un maximum de dérogation pour des villes plus attractives, un accueil périscolaire a été instauré 4 jours par semaine de 7h30 à 18h00 et la journée du mercredi est à l'étude pour la rentrée prochaine.

Les arguments développés ci-dessus, nous amènent à prendre la présente motion demandant à l'inspection académique de revoir sa décision.

Entendu cet exposé, Le Conseil municipal après avoir délibéré et voté par :

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 13

- **ADOpte** la présente motion.

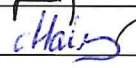
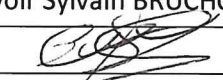
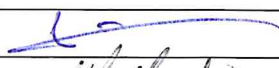
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Secrétaire



Le Maire



Noms – Prénoms		Signatures
Bruno LETIENNE	Maire	
Vincent FOREY	Adjoint	
Laurence MARTINOT	Adjointe	
Joël MAIRRY	Adjoint	
Adeline GAGNEPAIN	Adjointe	
Philippe BLOT	Conseiller Municipal	Pouvoir Sylvain BRUCHON
Sylvain BRUCHON	Conseiller Municipal	
Romuald TOULOUSE	Conseiller Municipal	
Vanessa PAILLARD	Conseillère Municipale	
Serge MILLOT	Conseiller Municipal	
Véronique MAESSEN	Conseillère Municipale	Pouvoir Bruno LETIENNE
Sandrine CARRON	Conseillère Municipale	Absente excusée
Marise MOLARD	Conseillère Municipale	Pouvoir Vincent FOREY
Lionel JULIEN	Conseiller Municipal	
Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL	Conseiller Municipal	